

NOTE D'INFORMATION n°2


PLAN DE FORMATION 2021/2022


Circonscription de THONVILLE 1

@ mël :
ce.ia57-ien-thionville@ac-nancy-metz.fr



**Inspection de l'Éducation
Nationale
Circonscription de Thionville 1
3 allée de la Terrasse
57100 – THIONVILLE**

 03.82.88.64.02

 03.82.83.17.28



**Cette note d'information est
à émarger obligatoirement
par tous les enseignants
de l'école, remplaçants
compris ;
elle est à conserver
en archives accessibles
à la consultation.**

Note reçue à l'école le :

| <i>NOM</i> | <i>Prénom</i> | <i>Date</i> | <i>Émargement</i> |
|------------|---------------|-------------|-------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

LE CADRE

Le décret n°2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré stipule, dans son article 3, que les 108 heures annuelles sont réparties de la manière suivante :

- 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires,
- 48 heures consacrées à des travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des PPS,
- 6 heures de participation aux conseils d'école,
- 18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue (formation en présentiel et formation en Foad).

La présence aux animations pédagogiques est obligatoire, au prorata de la quotité de service.

Si un enseignant n'est pas présent à une animation, il devra, de sa propre initiative, régulariser son absence.

DISPOSITIF DE FORMATION – PUBLIC CIBLÉ : « CONSTELLATION »

Le dispositif de formation en français et en mathématiques nommé « constellation » se poursuit à la rentrée prochaine. Il remplace les 18 heures d'animations pédagogiques et consiste en un travail spécifique mené par un petit groupe d'enseignants (environ 8), accompagné d'un formateur, autour d'un objet de travail défini par la constellation.

Pour chaque constellation, sont prévues :

- 18 heures de formation en dehors de la classe,
- des observations croisées (grâce à des TMBD),
- possibilité de visites en classes par les formateurs.

Nouvelles constellations formées à la rentrée 2021 :

12 nouvelles constellations seront formées. Les écoles faisant partie de ce dispositif ont été informées.

En septembre, pour chaque nouvelle constellation, une réunion sera organisée sur le temps de la pause méridienne pour choisir la thématique de travail dans le domaine d'enseignement fixé. Les écoles concernées en ont été informées par mail le 29 juin 2021.

Pour cela, nous vous demandons d'en avoir déjà discuté au préalable au sein des écoles en vous basant notamment sur les résultats aux évaluations (nationales, diagnostiques de début d'année, ...), sur vos observations etc. Le but est de cibler une thématique permettant de répondre à des besoins identifiés chez les élèves. Nous vous remercions également de remettre au formateur, lors de cette réunion, les copies des documents sur lesquels vous vous êtes appuyés.

Lors des inscriptions aux animations pédagogiques, il sera demandé aux personnes concernées d'être vigilantes et de choisir « constellation n° ... ».

Poursuite des constellations formées en 2020-2021 :

Les 7 constellations formées en 2020-2021 poursuivront le travail engagé dans le domaine concerné (français ou mathématiques), à hauteur de 6 heures, pour les enseignants occupant le même poste. Les éventuels nouveaux enseignants arrivant en GS et CP pourront se joindre au groupe formé s'ils le souhaitent.

Il conviendra de saisir le choix adéquat dans le formulaire d'inscription aux animations pédagogiques.

Concernant le travail à poursuivre : des pistes / objectifs ont normalement été déterminés lors du bilan.

Concernant l'organisation :

- la constellation fonctionnera en autonomie mais l'équipe de circonscription restera à disposition si besoin,
- les temps de travail fixés ne seront pas inférieurs à 2h,
- un « référent » au sein de chaque constellation sera choisi. Celui-ci prendra contact avec les membres de la constellation pour fixer la date du premier temps de travail, il fera le lien si besoin pour transmettre des informations / des documents aux membres de la constellation, etc. Le nom du « référent » de chaque constellation devait être communiqué aux conseillers pédagogiques de circonscription avant la fin de l'année scolaire 2020-2021. Si tel n'a pas été le cas, merci de transmettre cette information au plus vite.

Concernant la restitution des temps de travail à l'IEN :

- un document de synthèse sera envoyé, par mail, au secrétariat, au plus tard début juin 2022,
- ce document indiquera les dates et horaires des temps de travail, les personnes présentes pour chaque date, un résumé des échanges, etc. Des productions pourront être annexées.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES 2021-2022

Le plan de formation se trouve en **Annexe**.

Les inscriptions au(x) parcours de formation se feront par le biais d'un **formulaire d'inscription en ligne** dont le lien est le suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdeOo0tya7qNnkTlzn07z60tSCrmwbDspvjVNPkSI9P_hD_UA/viewform?usp=sf_link

Ce formulaire sera à compléter durant la période **du 30 août 2021 au 03 septembre 2021** (7 heures).

Remarques :

Il est vivement conseillé de se munir du plan de formation pour remplir le questionnaire.

Le questionnaire est à remplir par tous les directeurs et par la majorité des enseignants de la circonscription (sauf coordonnateurs Ulis école, membres du Rased, pour qui l'inscription est facultative mais vaut engagement). Cette année encore, les EFS doivent remplir le questionnaire.

Lors de l'inscription, pour le parcours « au choix », les enseignants doivent obligatoirement effectuer trois choix DIFFERENTS (ce qui permettra d'avoir une variable d'ajustement pour certains parcours qui auront un nombre de places limité).

À l'issue des inscriptions, un **tableau récapitulatif** sera envoyé aux écoles avec, en rouge, les parcours de formation auxquels chacun devra participer en fonction de sa quotité de travail.

Des fiches de liaison seront envoyées en complément dès que possible.

Un **calendrier** en ligne est proposé

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1kpQcfqKnhHaxrdk-o71mGffoVzgjBFIHh0zO6_oP3ys/edit?usp=sharing

Il sera mis à jour régulièrement et sera accessible durant toute l'année scolaire.

Ce fonctionnement permet à chacun d'être informé au plus tôt des dates et de pouvoir s'organiser au mieux.